

nation pour la Baie-des-Chaleurs. On m'a dit que Sa Grandeur ou vous-même, de sa part, m'avait écrit depuis ; ces lettres peut-être supposées ou réelles ne me sont point encore parvenues.

« Dans ma dernière, que je crois avoir parvenue à son adresse, je prenais la liberté d'informer Sa Grandeur que je pensais ne pouvoir toucher le salaire de mes deux années écoulées et encore moins la continuation. Ce qui est arrivé en effet. De plus, au sujet de cette nouvelle congrégation (d'Halifax), j'informais Sa Grandeur que je voyais évidemment que les Romains catholiques avaient regret de s'être engagés de me donner cent louis *per annum* C'est en effet avec beaucoup de peine que j'ai pu retirer le salaire de six mois écoulés. Mais à dire le vrai, supposé qu'ils eussent la volonté d'entretenir deux ecclésiastiques (?) en cet endroit, ils ne le peuvent, ils sont encore en dette de trois ou quatre cents louis pour la bâtisse de leur église. Ainsi dans le cours de l'hiver (1786), voyant, par les dépenses faites pour mon passage, dont ils ont refusé de me dédommager en rien, que je ne faisais que de m'endetter de plus en plus pour pouvoir subsister en cet endroit où tout le nécessaire à la vie est d'une cherté extraordinaire, je pris le parti de quitter l'endroit le 18 février pour me rendre en la Baie Sainte-Marie et desservir, en attendant le printemps, les gens de cet endroit et ceux du Cap Sable. »

Mgr de Québec, pour éviter tout froissement entre les deux missionnaires, rappela M. Bourg en la Baie-des-Chaleurs et lui écrivit, le 15 octobre 1787, en lui donnant de nouvelles instructions.

« Les Evêques d'Irlande, lui dit-il, et celui de Cork en particulier, paraissant disposés à fournir des missionnaires pour la Nouvelle-Ecosse, nous avons donné à M. Jones, missionnaire à Halifax, un pouvoir spécial, (sans toutefois

(2) M. Bourg avait été informé de l'arrivée du Père Jones à Halifax.